

COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU DU 6 JUILLET 2022

Nous avons été convoqués ce mercredi 6 à un comité technique de réseau dont l'ordre du jour était très chargé une fois encore.

POINTS D'ACTUALITÉ...

Le mieux c'est de ne pas pouvoir en parler !

Afin de gagner du temps, les points d'actualité (fixés par la DG) sont désormais traités selon une modalité nouvelle : nous recevons une fiche qui explique les grandes lignes sur un sujet sans permettre aucune discussion, faute de temps. Pour s'assurer que cette fiche ne sera pas discutée, elle est d'ailleurs distribuée après la fin de séance.

La méthode, pour le moins peu démocratique, n'autorise aucune contradiction, mais c'est peut-être le but recherché... A l'avenir, nous ne pourrions évacuer les discussions en adoptant cette méthode qu'il faut impérativement revoir.

À l'ordre du jour, nous avons plusieurs points particulièrement importants : les restructurations, la formation initiale des inspecteurs élèves, la présentation des résultats de l'observatoire interne, le transfert de la gestion des horaires (GTA) dans Sirius en AG/CO et les expérimentations en cours sur les CRPC.

ON PARLE DES DOUANES DANS LA PRESSE...

En amont de ces discussions, nous avons fait un point sur les différents articles parus récemment dans la presse nationale et qui mettent en question les pratiques peu déontologiques de certains cadres supérieurs de notre administration ainsi que certaines méthodes de travail que nous dénonçons depuis des années. La Direction Générale nous a annoncé qu'elle enquêtait sur les méthodes utilisées au SARC

par le passé et que depuis, ces méthodes avaient évolué et sont désormais en conformité avec la loi RGPD.

Le SNAD CGT a rappelé son opposition à l'utilisation de cabinets de conseil privés pour faire du travail de douaniers, à un coût exorbitant, avec des résultats parfois médiocres et ne respectant pas les obligations de réserve sur nos outils, nos données et nos méthodes de contrôle.

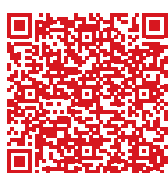
ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION

Soumis au vote

Le SNAD CGT s'est opposé à nouveau au transfert des missions fiscales et a rappelé comment la loi de finances qui validait ce transfert a été votée contre l'avis des douaniers, des opérateurs et de l'intérêt général.

Le transfert des missions fiscales est massivement rejeté par les collègues. Comme indiqué dans notre déclaration liminaire et dans notre explication de vote : nous défendons les collègues et votons contre cet arrêté car nous réaffirmons notre refus du transfert des missions fiscales comme de toute réforme mortifère pour nos missions de contrôle, nos services, nos effectifs et nos moyens.

Nous assumons pleinement en parallèle d'avoir obtenu des garanties pour les agents au travers de nos négociations, conclues par un accord qu'il revient à la DG de mettre en œuvre. Il en va ainsi des revendications historiques de la CGT de défendre les intérêts immédiats des travailleurs tout en travaillant à la transformation de la société.



Concernant la méthode employée pour restructurer le SGC, la CGT réaffirme une pratique honteuse qui ne doit plus jamais se reproduire. Nous avons rappelé que par le passé, malgré la décision du Conseil Constitutionnel qui a jugé le transfert du DAFN anticonstitutionnel, celui-ci a été transféré malgré tout.

C'est absolument scandaleux dans un État de droit. La CGT n'a alors pas hésité, seule, à saisir les juridictions .

La DG n'arrive pas à transférer les amendes et cette partie de l'opération nécessitera une réécriture du texte de loi.

Dans le même temps, le SNAD CGT a demandé communication de la mission de l'IGF en cours sur le transfert des missions fiscales qui semble expliquer que le transfert de la TICPE à FIP est une aberration.

On nous a par ailleurs assuré que d'après le Guide de la DGAFP, et contrairement à ce qui se faisait de manière illégitime par nos précédents DG, un déménagement est une opération de restructuration et autorise les agents à bénéficier du protocole d'accord sur l'accompagnement.

Les agents de l'UIP sont aussi restructurés et ont été informés individuellement. Une convention de gestion leur a été communiquée et les organisations syndicales en recevront copie prochainement.

Le SNAD CGT a demandé à la DG de s'assurer que les collègues restructurés bénéficieraient des indemnités qui leur sont dues mais n'ont pas été versées à ce jour.

RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE DES INSPECTEURS

Soumis au vote

La formation initiale des inspecteurs fait l'objet d'un arrêté de modification substantiel. Le SNAD CGT a voté contre cet arrêté puisqu'il crée une inégalité de traitement entre les

agents de catégorie A et les autres. En effet, les inspecteurs, pour valider leur stage, n'ont besoin que de la moyenne générale sur leurs épreuves, quand tous les autres ont besoin de la moyenne à chaque épreuve.

La CGT demande que ces nouvelles règles soient transposées aux autres catégories, pour ne pas créer une rupture d'égalité.

La CGT a insisté sur la nécessité de former mieux les futurs encadrants à un management différent, plus participatif, plus humain, avec une formation spécifique sur l'accompagnement des situations de crise (violences, harcèlement, diversité) et sur la connaissance du droit syndical.

La DG envisage une harmonisation des arrêtés de formation initiale pour 2024 et prévoit rapidement un plan de sensibilisation sur la diversité et la déontologie.

OBSERVATOIRE INTERNE 2022 – ÉROSION, ÉROSION, ÉROSION...!

Ce n'est plus un observatoire, c'est de la géologie !

L'observatoire interne a fait l'objet d'une présentation par l'institut IPSOS (organisme dénoncé par la CGT, nous rappelons que nous disposons d'un outil public au Ministère, l'INSEE).

Quoi qu'il en soit, les résultats de l'observatoire sont catastrophiques. On y lit, page après page, que les douaniers ne sont pas satisfaits de leur situation, du rythme des réformes, qu'ils s'estiment mal payés et peu reconnus par l'administration dans leur carrière... Bref, parfois la CGT aimerait se tromper !

À nouveau, le SNAD CGT a rappelé que tous les ans, nous faisons ces constats, mais jamais l'administration n'en tirait de conclusions utiles, de mises en place de plans d'action. Quand on connaît la température, il ne faut pas casser le thermomètre, mais proposer un remède.



Nous avons réitéré notre revendication d'interrompre de toute urgence les réformes qui cassent notre administration et font du mal aux douaniers.

La DG a promis un plan d'action suite à cet observatoire : un cycle de discussions sur la surveillance, une négociation sur le télétravail, une discussion sur les promotions et les lignes directrices de gestion (LDG) - que la CGT a dénoncées depuis le début - et un plan urgent sur les discriminations.

GESTION DU TEMPS ET DES ABSENCES (GTA)

N'allons pas trop vite et garantissons le maintien des acquis !

Le transfert de la Gestion du Temps et des Absences dans SIRHIUS (traduction en français : l'organisation du temps de travail et des congés par informatique) était à nouveau à l'ordre du jour. Nous avons déjà évoqué le sujet au mois de mai, et n'avons pas obtenu les réponses que nous demandions mis à part l'engagement de la Directrice générale par mail de ne pas entrer dans une politique régressive (traduction : pas de perte d'acquis locaux obtenus par l'Histoire et/ou la lutte).

Le SNAD CGT ne s'oppose pas à une harmonisation des processus, mais refuse le nivellement par le bas. Nous serons donc extrêmement vigilants ! Il va y avoir une concertation nationale sur la gestion du temps en douane, avec une analyse concrète de la différence entre travail prescrit et travail réel. Quand l'analyse locale sera faite, nous établirons au niveau national une doctrine cadre.

Nous avons rappelé l'exemple de l'écrtage des heures qui est du vol et qui mène à du travail illégal (non déclaré, non rémunéré, et volé). Les douaniers sont dévoués mais ne doivent pas pour autant travailler gratuitement !!!

Le SNAD CGT s'est à nouveau opposé formellement au forfait comme à l'écrtage.

Le SNAD CGT a demandé à disposer d'une mise à jour des décrets des horaires d'ouverture des bureaux.

À la CGT, nous réaffirmons que la pénurie des effectifs, la mauvaise répartition, voire la surcharge de travail, ne doivent pas être gérées par la mise en place d'une gestion du temps de travail pénalisant les agents. Par ailleurs, les acquis doivent être maintenus.

La DG nous a affirmé que rien ne serait défait par la transition à l'informatique. Les droits acquis par les agents restent acquis.

Nous avons eu communication d'un calendrier de déploiement plus précis :

- ⇒ Juillet : Auvergne Rhône-Alpes et Bretagne / Pays de Loire
- ⇒ Août : DNGCD (si l'informatique le permet)
- ⇒ Octobre : Hauts de France, La Réunion, Occitanie, Antilles Guyane et Normandie.
- ⇒ Novembre : Île de France, Bourgogne, Polynésie, Nouvelle Calédonie, Mayotte.
- ⇒ Décembre : DNRFP, PACA Corse, CID, DNRED, DIPA.

Les agents seront formés en amont.

La situation des journées Pei à la Réunion a été évoquée. Les agents disposeront désormais d'autorisations d'absences pour compenser les deux journées de congés perdues. Les AA seront traitées comme des CA (d'où l'intérêt de les avoir transformés...). Les tickets restaurant seront finalement maintenus sur ces deux jours d'AA. Nous avons insisté pour que le nouveau DR veille à cette application et qu'un écrit valide définitivement la situation en CTSD. La DG est d'accord.

EXPÉRIMENTATION EN COURS DANS LES CRPC

Il va falloir rétro-pédaler !

La DG prend les précautions qui s'imposent après le vote de la motion de la CGT lors du CTR du 25/05. La fiche de présentation du sujet annonçait une spécialisation des CRPC suite à



une expérimentation en DI Nouvelle Aquitaine et Grand Est déjà bien avancée.

Et pourtant, on nous a annoncé que les CRPC ne seraient pas inter-régionalisées et que le terme de spécialisation était « impropre ».

La DG a donc réaffirmé l'ancrage territorial (DR), le rôle des CRPC, tout en constatant des dominantes dans certaines DR (portuaires, aéroportuaires, viticoles, etc). Dominante ne se traduisant pas par « spécialisation ». Les deux DI vont devoir réviser leur copie !

Le SNAD CGT a exigé un renforcement des CRPC, en termes de personnels et de moyens, en les chargeant d'un véritable travail d'analyse et de renseignement, un outil au service de la LCF.

Le SNAD CGT a déploré une fois encore que notre administration ne fasse aucun bilan des expérimentations. Nous avons demandé une doctrine commune pour ces services en s'assurant que les CRPC resteraient des services à compétence générale, renforcées en effectifs et de plein exercice.

QUESTIONS DIVERSES CGT

Parmi les questions diverses, la DG nous a annoncé qu'une note concernant les délais de route pour la formation dans les écoles pour les agents AG/CO serait publiée afin d'harmoniser les pratiques.

Le SNAD CGT avait posé cette question en 2017 car les collègues AG/CO envoyés en formation ne bénéficiaient pas de délai de route pour se rendre à La Rochelle ou à Tourcoing. Le DG de l'époque avait répondu en appelant les DR/DI au pragmatisme...

Visiblement en échec sur cette notion, la DG va diffuser une note intégrant les délais de route qui seront accordés aux agents (par ex, les collègues de la DI Antilles/Guyane auront un jour pour l'aller et un jour pour le retour).

Le SNAD CGT a demandé que les agents de métropole en bénéficient évidemment aussi, et de ne pas oublier la spécificité des territoires très éloignés également.

Suite à notre demande, la DG va rappeler les règles sur la composition des cellules d'accompagnement car le SNAD CGT a constaté des anomalies dans la DI de Bourgogne Franche-Comté Centre Val de Loire. Non seulement la note de novembre 2021 qui leur était adressée était claire, mais la DG nous a confirmé que l'ensemble des acteurs de prévention pouvaient être sollicités (même ceux ne figurant pas dans la liste).

Nous nous inquiétons des modalités d'ouverture de la brigade d'Orléans. Les effectifs ont été fixés (15) mais la DI devra auto-financer cette ouverture sur les effectifs des autres brigades. Avec effets immédiats sur les brigades aux alentours qui craignent pour leur avenir et leur capacité opérationnelle, motards compris. Les locaux de la brigade ne sont pas immédiatement disponibles et les agents travailleront sur un site de repli temporaire en Algéco (ce qui n'est pas sans poser de problème de sécurité).

Nous nous sommes aussi inquiétés du manque de places de parking et de l'impossibilité de se garer gratuitement dans un endroit à peu près sûr pour les agents.

Ces sujets n'ont pas véritablement obtenu de réponse satisfaisante, la DG se retranchant derrière le dialogue de gestion à venir et sur le travail mené par la DI. Toutefois, une réponse écrite devrait nous parvenir.

Une fois encore, la CGT a bataillé dossier après dossier !

Tels sont nos engagements à vos côtés !

N'hésitez pas à prendre contact si soucieux de votre service douanes@cgt.fr

LA CGT C'EST VOUS # JE VOTE CGT !

